













POUR MON APPART OU MA COLOC: J'AI BESOIN D'UNE ASSURANCE **HABITATION**

À PARTIR **DE 27€/AN***

- Des assurances complètes conçues pour les étudiants.
- Les colocataires assurés sur le même contrat sans supplément.
- Renfort de ton assurance avec 2 extensions.

SOUSCRIPTION

- **EN AGENCES** (liste et horaires sur smeno.com/agences)
- PAR TÉLÉPHONE Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 09 72 67 60 00 (appel non surtaxé)
- SUR INTERNET www.smeno.com/habitation



SMENO PROCHE DE VOUS.

pour une chambre universitaire ou un studio géré(e) par le CROUS sans garantie vol. Tarif valable du 01/05/2017 au 30/04/2018 réservés aux étudiants couverts par un centre de Sécurité sociale étudiante, et/ou aux adhérents à une mutuelle SMENO 17/18, et/ou aux titulaires d'un PACK Assurances 17/18. Frais de dossier de 3€ inclus. Contrats sans tacite reconduction.

NEORESID

vous propose 2 résidences étudiantes dans les Hauts de France :

La résidence Saint-Germain à Amiens La résidence Lambret à Lille

Numéro national **04 65 26 00 75**



www.neoresid.com





CALAIS Résidence Michel Ange Spécial ETUDIANT(E)S

Claires et lumineuses, 112 chambres équipées de Frigos, prise TV et téléphone, WIFI et dotées de tous les éléments de confort et de sécurité, offrent un cadre de travail idéal pour vos études et la réussite de votre séjour à CALAIS.





A proximité du Pôle d'enseignement supérieur de la Mi-Voix et du Restaurant Universitaire, la Résidence « Michel Ange », située 174 rue Michel Ange, est idéalement située pour accueillir les étudiantes et étudiants* en chambres meublées. Lover 269 euros TTC

Contact: Laurent MOURIZAT au 03 21 96 70 63 ou par mail: lmourizat@habitat6259.fr Retrouvez toutes les offres de logements sur : www.habitat6259.fr



Trouver un logement lorsqu'on est jeune relève souvent du parcours du combattant.

Ce guide, élaboré en concertation avec différents acteurs du logement en région, a pour objectif de faciliter votre installation et de vous aider dans votre quotidien de locataire.

Que vous soyez étudiant, salarié, stagiaire, apprenti ou demandeur d'emploi, il vous apporte une première réponse et vous oriente vers le partenaire le plus adapté à votre profil et votre demande.

En complément de ce guide, vous pouvez vous adresser aux professionnels du Réseau Information Jeunesse Hauts-de-France, présents sur tout le territoire, ils vous accueillent et vous informent sur toutes les questions liées à votre recherche.

Des offres de logements sont également consultables toute l'année sur ij-annonces.fr, le portail de petites annonces du CRIJ Hauts-de-France.

Bonne chance dans votre recherche.

L'équipe du CRIJ Hauts-de-France



facture pour tout: loyer et charges, y compris l'eau l'électricité et le chauffage! Un loyer sans surprise!

contact@1jeune1logement.fr

ActionLogement (A)





Lens: 03 21 28 27 29 / Lille: 03 28 82 12 00 / Saint Quentin: 03 23 64 65 55

Valenciennes: 03 27 38 18 00 www.actionlogement.fr

SOMMAIRE

PRÉPARER SA RECHERCHE Définissez vos besoins Faites du repérage Evaluez votre budget CONNAÎTRE LES ATDES Les aides de la CAF Dépôt de garantie Caution Mobilité professionnelle	4 4 4 5 6 8 8 10
TROUVER SON LOGEMENT • Location dans le privé • Logement social (HLM) • Partager son logement (colocation) • Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs) • Hébergement de courte durée	12 13 14 17 20
 VISITER UN LOGEMENT Premier contact efficace Votre check-list 	22 22 24
CONNAÎTRE SES DROITS • Tout sur le bail • Préavis et congés • État des lieux • Dépôt de garantie • Loyer et charges • S'informer/se défendre	26 26 27 28 28 29 30
• Check-list des formalités	32 32
CARNET D'ADRESSES	34
LE CRIJ ET LE RESEAU INFORMATION JEUNESS HAUTS-DE-FRANCE	E 40

PRÉPARER SA RECHERCHE

Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget?
- Recherchez-vous un logement indépendant, en cité U, en résidence privée, ou une chambre chez un particulier?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé?
- Quel quartier ciblez-vous: centre-ville, périphérie, campus? proche des commerces? desservi par les transports en commun?
- Avez-vous besoin d'une place de parking?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer?
- Quelle(s) concession(s) êtesvous prêt(e) à faire?

Faites DU REPÉRAGE

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre: noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informezvous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'y prendre à l'avance!



Organisez-vous avant de visiter: préparez une check-list pour noter les informations sur chaque logement, votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p. 23 et 24), et informez-vous sur les prix des loyers: www.observatoires-des-loyers.org Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité!



Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien!

Ves recognized more velles		Voc dévences menouelles	
Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	Charges du logement	
> Salaire	€	Loyer + charges locativesAssurance habitation	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (loge- ment, prime d'activité)	€	> Abonnements téléphone/ internet	€
> Autres aides au loge-	ŧ	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovi-	€
ment (Action Logement, Région)	€	suel public > Entretien du logement et	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	des équipements (chauf- fage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges > Coûts études / formation > Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Impôt sur le revenu	€
		> Habillement > Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers: santé, crédits en	€
		cours, etc. > Épargne	€
		- Lpuigilo	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois!)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de	
ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€



Calculateur de budget simplifié:

www.lafinancepourtous.com/calculateurs/budget-simplifie.html

CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables: l'APL (aide personnalisée au logement), l'ALF (allocation de logement familiale) et l'ALS (allocation de logement sociale).

Pour en bénéficier certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m2, confort minimum. conformité alix normes de sécurité); quittance de lover et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

En fonction de vos revenus, de votre statut, de votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Réalisez une estimation en ligne sur:

www.caf.fr rubrique Les services en ligne / Estimer vos droits pour les aides au logement

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

Moins de 21 ans?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend environ 15 à 20 minutes. Avant la saisie, préparez les documents suivants:

- votre contrat de location (bail);
- vos revenus sur les deux dernières années;
- votre RIB;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société;

• le montant du loyer et des charges.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera interrompu automatiquement.

Plus d'informations sur:

www.facebook.com/ cafetudiants

www.caf.fr/actualites/2016/ aide-au-logement-etudiant Vidéos explicatives.

Pour les étudiants étrangers : aide au logement expliquée en anglais, chinois et espagnol.

N° spécial de la CAF pour les étudiants: 0 810 29 29 29

ZOOM

Le petit dico de l'immo

Bailleur

Propriétaire qui propose un logement à la location.

Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

• Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergique du logement.



<mark>Dépôt</mark> DE GARANTIE

Si vous avez des difficultés à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass®.

Avance Loca-Pass®

Mise en place par Action logel'avance Loca-Pass® finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt sans frais et sans intérêt, d'un montant de 500 € maximum. s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou en situation d'emploi, aux étudiants justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés.

Vous remboursez ensuite Action logement, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

www.actionlogement.fr rubrique Louer ou dans les agences Action Logement

CAUTION

Si vous n'avez pas de garant qui se porte caution pour votre logement, vous pouvez vous tourner vers les dispositifs gratuits suivants.

Garantie Visale

Ce dispositif d'Action logement concerne les logements du parc privé et s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans (à l'exception des étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents) et aux salariés de plus de 30 ans embauchés dans le secteur privé non agricole depuis moins de 6 mois.

La garantie est attribuée si 2 conditions sont validées :

- vos ressources sont suffisantes (exigences de revenus variables selon le statut);
- le propriétaire accepte Visale comme garantie.

Si vous ne pouvez plus payer votre loyer, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance, selon un échéancier adapté à votre situation à Action Logement.

Attention: l'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Demande en ligne exclusivement www.visale.fr

www.visaie.tr

> page 39

Garantie Loca-Pass®

Dans les habitations appartenant à des personnes morales (organisme social, HLM, association...) et faisant l'objet d'une convention ouvrant droit à l'APL, ce dispositif d'Action logement permet au locataire de couvrir le loyer pendant la durée du bail (3 ans).

Il s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou en situation d'emploi, aux étudiants justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé non-agricole.

En cas de difficultés de paiement, Action Logement avance les sommes au propriétaire (jusqu'à 9 mois de loyers et charges). Vous remboursez ensuite cette avance, selon un échéancier adapté à votre situation financière à Action Logement.

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après votre entrée dans les lieux)

www.actionlogement.fr rubrique Louer ou dans les agences Action Logement > page 39

Clé (Caution locative étudiante)

La Clé s'adresse aux étudiants. Vous payez une cotisation de 1,5 % du montant du loyer à un fonds mutualiste et, en contrepartie, vous bénéficiez, en cas de besoin, d'une aide pour payer le loyer. L'aide est versée directement au propriétaire. Vous devrez ensuite rembourser toutes les sommes versées.

Le montant du loyer doit être de 500 € maximum pour une personne seule, 600 € en Îlede-France et 700 € à Paris. Pour les couples, ce plafond est augmenté de 60 %.

Demande en ligne

www.messervices.etudiant. gouv.fr rubrique Clé

En cas de grandes difficultés



Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité…).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches



Mobilité PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance: l'aide Mobili-jeune®

Cette subvention prend en charge une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail, au maximum pendant 3 ans.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé non agricole. Le salaire au moment de la demande ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 € à 100 € par mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci, ou la date d'anniversaire de l'entrée en formation)

www.actionlogement.fr

rubrique Bouger ou dans les agences Action Logement > page 39

Frais de déménagement: l'aide Mobili-Pass®

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

Vous pouvez bénéficier de l'aide (si la distance entre l'ancien et le nouveau logement est au moins égale à 75km):

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous accompagnera dans votre recherche de logement, vos démarches administratives et votre installation dans le logement;
- soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements.

Demande en ligne:

www.actionlogement.fr rubrique Bouger / Le Cil Pass-Mobilité ou dans les

Pass-Mobilité ou dans les agences Action Logement

> page 39

IJ • TROUVER UN LOGEMENT • 2017



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT TOUT SE PASSE SUR Caf-fr-

Facile ! Pour ma demande, il suffit de valider en ligne au moment d'emménager







Location DANS LE PRIVÉ

Vous êtes prêt(e) pour l'autonomie? Vous voulez louer votre propre appartement?

Vous trouverez des offres de logements de particuliers et d'agences immobilières sur Internet et dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont donc à prévoir: environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites utiles :

www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.seloger.com
www.paruvendu.fr
www.immojeune.com
www.topannonces.fr
www.immobilier.notaires.fr
www.lokaviz.fr (centrale
du Crous réservée aux étudiants)
www.ij-annonces.fr (portail
jobs et logement du CRIJ
Nord-Pas de Calais et du CRIJ
Picardie)
Pensez également aux groupes

Facebook dédiés à la location

et à la colocation.

Priorité à la vigilance!



Soyez sur vos gardes avec les **arnaques sur Internet** qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent!

Méfiez-vous aussi des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

Où s'informer?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

www.crij-npdc.fr www.crij-picardie.fr

Les **Cliaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org

>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Logement SOCIAL

Les logements sociaux (HLM) sont attribués sous condition de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande:

- sur place auprès de l'organisme HLM de votre choix;
- en ligne sur www.demandelogement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux.

Bon à savoir: il existe des Agences immobilières sociales (AIS). Elles font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org www.soliha.fr

ZOOM

Les pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas une chambre de moins de 9 m², sinon vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Décrypter une annonce

F1 / F2... T1 / T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

MB: meublé
GG: garage
NF: neuf
RF: hon état

TBE: très bon état CC: charges comprises

HC: hors charges
Dig: digicode
Int: interphone

PK ou **Park** ou **PKG**: parking **CV**: centre-ville

Et : étage

Asc: ascenseur

Cuisine aménagée: meubles

+ branchements

Cuisine équipée : avec appareils électroménagers

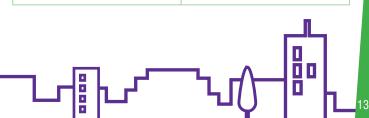
SDB: salle de bains (avec

baignoire)

Salle d'eau: comprend une

douche

HB: heure de bureau



TROUVER SON LOGEMENT

Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires!

La colocation

En colocation, il existe deux types de bail (contrat de location).

 Un bail unique signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Cette clause cesse 6 mois après la fin de votre préavis (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable). Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

• Un bail pour chaque colocataire: chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire. Le logement est divisé et chacun peut disposer d'une surface différente. Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires?

www.leboncoin.fr/colocations www.appartager.com www.colocation.fr www.lacartedescolocs.fr www.recherche-colocation.com

Conseil

Pour votre habitation, assurezvous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

IJ • TROUVER UN LOGEMENT • 2017

ZOOM

Conseils pour une colocation réussie!

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais aussi des contraintes (horaires à respecter, moins d'indépendance, mésentente entre colocataires, clause de solidarité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions s'installer!

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



TROUVER SON LOGEMENT

L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (étudiant, jeune en formation, salarié...), en échange d'une présence et de petits services dans les tâches quotidiennes, est logé gratuitement ou contre une cotisation chez un « hébergeur » (personne âgée, famille monoparentale...).

www.reseau-cosi.com www.ensemble2generations.fr

Koloc' A Projets Solidaires (KAPS)



Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Conjuguez engagement (5h minimum par semaine) et colocation de jeunes avec l'association AFEV. Des expériences sont menées sur Lille et sur Roubaix. Plus d'infos et inscription en ligne sur le site http://kolocsolidaire.org

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement. vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients: vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous! Bon à savoir: pensez à signer

un bail.

www.airbnb.fr

www.cohebergement.com www.immojeune.com www.leboncoin.fr www.lokaviz.fr (pour étudiants) www.roomlala.com

Logement contre services

Certains propriétaires rents avec ieunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos exigences.

Résidences du Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE). Une réponse vous est donnée fin juin. L'admission est définitive dès lors que vous versez une provision avant une date limite.

Ronus I

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Ce type de logement ouvre droit aux aides au logement.

Pas de taxe d'habitation.

Accès à Internet.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur le prix des loyers, les services proposés (connexion internet, équipements dans les habitations...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation par exemple), les restos U et cafets U...

www.messervices.etudiant. gouv.fr www.crous-lille.fr www.crous-amiens.fr

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers pour étudiants peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques: pour filles ou garçons uniquement, règles de vie strictes, animations pastorales... Renseignez-vous au préalable pour vérifier que ce type de foyer vous convient.



TROUVER SON LOGEMENT

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents: salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services: laverie, local à vélo, parking... Les résidences sont souvent bien situées: en centre-ville. proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels. les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org www.mapiaule.com www.appartcity.com www.immojeune.com www.unme-asso.com www.odalys-campus.com

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle: jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Demande de logement en ligne www.logement-jeunes.unhaj.org



Bonus!

La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

Durée de séjour variable: à la semaine, au mois. Préavis de départ

Preavis de depart d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma.

Elles s'adressent à tout public en difficulté: ieunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants... résidences sociales apportent solution une transitoire en attendant un relogement dans le immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

En cas d'urgence



Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ces résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

www.adoma.fr www.coallia.org

TROUVER SON LOGEMENT

Hébergement DE COURTE DURÉE

Stage, job saisonnier, concours à passer... Pour vous loger, de quelques nuits à quelques mois, des solutions existent.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

www.crous-lille.fr/logements/ nos-residences-universitaires

www.crous-amiens.fr/logements/cartes-des-residences

Résidences Habitat Jeunes / résidences étudiantes privées

Certaines résidences étudiantes privées ou Habitat Jeunes proposent des formules d'hébergement à la semaine ou au mois en fonction des places disponibles (voir p. 18).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale utile pour une nuit devient chère à long terme, même si le petitdéjeuner est inclus dans le prix.

www.airbnb.fr www.leboncoin.fr www.immojeune.com www.gites-de-france.com www.clevacances.com www.chambres-hotes.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com





La marque référence de l'édition publicitaire



Agence Nord (Rouen):

Tél. 02 32 96 31 31

Fax. 02 32 96 31 30

Agence Centre (Bourges):

Tél. 02 48 20 58 57

Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2e trimestre 2017 - N° 96-13

www.connect-comtogether.com

Connect est une marque Pygma - pygma.fr

Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce: dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

Vos questions

- Quelle est la surface du logement?
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Est-il proche du centre-ville? des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges?
 (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas nécessairement l'électricité, l'eau et le chauffage…)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Quand est-il possible de visiter le logement?

Enfin, à la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e)? salarié(e)?
- Si vous êtes salarié(e), êtesvous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 8 et 9.)
- Êtes-vous déjà locataire?

Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur:

www.defenseurdesdroits.fr

IJ • TROUVER UN LOGEMENT • 2017

ZOOM

Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 6 et 7 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e)!

Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement: www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



VISITER UN LOGEMENT

Votre CHECK-LIST

À chaque visite, munissez-vous de la check-list suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT			
D'où vient l'offre?			
Contact du ren- dez-vous (nom + coordonnées)			
Adresse du logement			
Quartier			
Date de disponi- bilité			
DESCRIPTION			
Type (chambre, studio)			
Vide / meublé			
Surface			
Orientation (ensoleillement)			
Étage			
Ascenseur (oui / non)			
Parking / garage / cave			
Jardin / espace vert			



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



INFOS FINANCIÈRES					
Loyer					
Charges: montant + précisions de ce qui est inclus					
Dépôt de garantie					
Taxe d'habitation (voir précédents locataires)					
Frais (agence / notaire)					
II	INFOS ÉNERGÉTIQUES				
Type de chauffage					
État des fermetures: fenêtres, portes					
DPE (diagnostic de performance énergétique)					
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT					
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture)					
État de la pièce principale (salon, chambre)					
État et équipement de la cuisine					
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)					
État des surfaces (sols, murs, plafonds)					
État des équipements (électricité, chauffage)					
Connexion web: accès tél / ADSL / fibre optique					
	MES IMPRESSIONS				
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports					
Commentaires personnels					
	1				



Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

Durée minimale du bail

- Logement vide: 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé: 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire et du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, garage, jardin...).
- Liste des équipements d'accès aux TIC (téléphone, Internet, télévision).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).

- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 28).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement précisant l'usage des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT): performance énergétique du logement (DPE) et état des risques (ERNMT). S'ajoutent le diagnostic plomb (CREP) pour un logement construit avant 1949 et le diagnostic amiante (DAPP) pour un logement d'avant 1997.

Assurance obligatoire!



Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

IJ • TROUVER UN LOGEMENT • 2017

Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 14).

Attention à la sous-location!



Sous-louer alors que l'on est soimême locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaque de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur: **www.anil.org** rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis

ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de 3 mois

Le délai est réduit à 1 mois si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants:

- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- premier emploi;
- nouvel emploi suite à perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH:
- attribution d'un logement social;
- logement en zone tendue: liste des villes concernées sur www.legifrance.gouv.fr (décret 2013-392, 10 mai 2013)

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance



État DES LIEUX

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...). Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis: « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable »

Bon à savoir: depuis juin 2016, quand vous quittez votre location, l'état d'usure lié au temps ou à l'usage normal du logement est pris en compte lors de l'état des lieux de sortie.

Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers et charges impayés, absence de réparations...). Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 8).

La taxe d'habitation



La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière: si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitiez au 1^{er} janvier. S'y ajoute la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2017) si vous possédez un téléviseur.

Les étudiants, même boursiers, ne sont pas exonérés, excepté ceux qui logent dans une résidence universitaire du Crous, ou d'un organisme similaire, ou dans une chambre meublée chez l'habitant.

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie?

Le propriétaire doit vous le restituer 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 30).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire!

Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives**:

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles. Bon à savoir: le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à votre charge (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

Des loyers bien encadrés!

(

Les loyers devraient dorénavant être encadrés dans le parc privé dans 28 agglomérations. Cette mesure, instaurée par la loi Alur de 2014, a pour objectif d'empêcher les loyers excessifs dans les villes où la demande est très supérieure à l'offre: www.logement. gouv.fr/monchezmoi rubrique Je suis locataire / Loyer encadré.

CONNAÎTRE SES DROLTS

S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

www.crij-npdc.fr www.crij-picardie.fr www.uncllaj.org

#MonChezMoi



Sur le portail du ministère du Logement et de l'Habitat durable : #MonChezMoi, vous trouverez de nombreuses informations à propos des nouveaux textes réglementaires sur le logement: www. logement.gouv.fr/monchezmoi

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org www.lacnl.com www.la-csf.org www.quechoisir.org www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au conciliateur de justice, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires: www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de justice et du droit ou dans un Point d'accès au droit.

>> Pour les coordonnées de l'ADIL, des structures Information Jeunesse et des Cllaj, voir le carnet d'adresses.





EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list DES FORMALITÉS

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception);
- résilier/souscrire une assurance habitation;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs:

- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet;
- inscrire votre nom sur la boîte aux lettres;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse: CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts...;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour;
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Bon à savoir: notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur: www.service-public.fr rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

Adoptez les écogestes!



 Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies: éteignez la lumière en quittant une pièce; ne laissez pas l'eau couler inutilement; baissez le chauffage pendant vos absences; faites entretenir votre chaudière et votre chauffe-eau, etc.
 Plus d'informations sur:

www.developpement-durable.gouv.fr/une-campagne-de-mobilisation www.ademe.fr rubrique Particuliers et éco-citoyens

• Donnez une seconde vie aux objets: profitez des vide-greniers et des ressourceries.

https://vide-greniers.org www.ressourcerie.fr www.envie.org



print & digital



La marque référence de l'édition publicitaire.

www.connect-comtogether.com

02 32 96 31 31

Connect est une marque Pygma - pygma.fr

CARNET D'ADRESSES

OU S'INFORMER



Réseau Information Jeunesse Hauts-de-France

CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Amiens 50 rue Riolan - 80000 AMIENS

Tél: 03 22 50 02 70

CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Lille 2 rue Nicolas Leblanc - 59000 LILLE Tél: 03 20 12 87 30

Attention, le CRIJ déménage courant 2017 ! A ce jour, la nouvelle adresse n'est pas encore connue.

CLLAJ

Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes

NORD

CLLAJ du Cambrésis

65 rue Saint Georges - 59400 CAMBRAI Tél: 03 27 74 46 22

CLLAI du Donaisis

29 rue Saint Thomas - 59500 DOUAL Tél: 03 27 98 86 63

CLLAI DE L'AVESNOIS

31 avenue Kennedy - 59610 FOURMIES Tél: 03 27 57 98 65

Mission Locale REUSSIR/CLLAJ

5 boulevard Maréchal Vaillant 59000 LILLE Tél: 03 20 14 85 50

CLLAJ du Valenciennois

36 rue des Anges - 59300 VALENCIENNES Tél: 03 27 42 01 59

Association PRIM'TOIT

3 rue du Pont neuf BP 63 - 59302 VALENCIENNES Tél: 03 27 47 77 65

Mission Locale Tourcoing Vallée de la Lys 21 Rue des Ursulines

C'EST PAR LÀ

BP 6421 - 59331 TOURCOING Tél · 03 20 24 42 43

PAS-DE-CALAIS

Plateforme Logement des Jeunes

34 bis Grand Place - 62000 ARRAS Tél: 03 21 71 92 97

CLLAI de l'Artois

Mission Locale de l'Artois

178 rue de la Faïencerie - 62400 BETHUNE Tél · 03 66 98 01 80

Mission Locale du Pays Boulonnais

7 rue des Tintelleries BP 193 - 62203 BOULOGNE-SUR-MER

Tél: 03 21 30 36 22

CLLAJ de l'Artois

Résidence Habitat Jeunes Artois 122, rue d'Argentine 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE Tél: 03 91 80 12 12

CLLAI Hénin-Carvin

Association Rencontres et Loisirs 81 rue Victor Hugo - 62590 OIGNIES Tél: 03 21 37 01 40

Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer

Rue du Quartier de Cavalerie Quartier Foch - BP 163 - 62503 SAINT OMER Tél · 03 21 95 93 93 / 03 21 93 99 00

LOGEMENT EN RESIDENCES UNIVERSITAIRES

Résidences universitaires gérées par le CROUS

CROUS

74, rue de Cambrai - CS 90 006 - 59043 LILLE Cedex

Tél: 03 20 88 66 00 - crous@crous-lille.fr

www.crous-lille.fr

www.crous-lille.fr/logements/nos-residences-universitaires

CROUS

25 rue Saint-Leu - BP 50541 - 80005 AMIENS cedex 1

Tél: 03 22 71 24 00

www.crous-amiens.fr

www.crous-amiens.fr/logements/cartes-des-residences

Résidences universitaires du secteur de l'Université Catholique de Lille

AFI

Association d'Entraide Universitaire - Service Logement 47, boulevard Vauban - 59000 LILLE

Tel: 03 20 15 97 70 www.aeu.asso.fr

Résidences universitaires de l'UTC de Compiègne

ALESC - UTC

Association Logement Étudiants et Stagiaires de Compiègne Rue Roger Coutollenc - BP 60319 - 60206 COMPIEGNE Cedex Tél : 03 44 23 46 94

www.utc.fr/alesc

RESIDENCES HABITAT JEUNES

AISNE

Accueil et promotion propose des résidences dédiées aux jeunes

www.accueil-et-promotion.org

Résidence Bois du Charron de Laon Lieu dit Bois du Charron - 02000 LAON

Tél · 03 23 23 06 81

Résidence du Bailly

Rue du 1er mai - 02300 CHAUNY

Tél: 03 23 52 31 16

Résidence Elvsée

5, boulevard de Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN Tél : 03 23 65 15 72

Résidence le rivage

58 bis avenue d'Essômes 02400 CHÂTEAU THIERRY Tél : 03 23 83 31 66

Résidence Mahieu

20 rue Mahieu - 02200 SOISSONS

Tél: 03 23 53 33 42



Accueil et promotion -Résidence Voltaire 14. rue Voltaire - 02100 SAINT QUENTIN

Tél: 03 23 62 48 32

Oise

Association départementale de l'Oise pour l'habitat des jeunes

Siège social

50 rue du Général de Gaulle 60180 NOGENT-SUR-OISE Tél: 03 44 71 68 67

Email: adohj@adohj.fr http://www.adohj.fr/index.html

L'Adohj regroupe 6 résidences situées à Beauvais, Chantilly, Montataire et Nogent-sur-Oise. Pour tout renseignement ou pour un retrait de dossier de demande de logement contactez le siège social.

Accueil et promotion

www.accueil-et-promotion.org Résidence Aldehert Bellier

Accueil et promotion

1 rue Aldebert Bellier - 60000 BEAUVAIS Tél: 03 44 02 02 39

Résidence Picardie

133 allée des Roses de Picardie 60280 MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE Tél: 03 44 90 24 10

NORD

Résidence Jean-Baptiste Godin

42 bis chemin du Pont Bayard 59280 ARMENTIERES Tél: 03 20 57 85 96

Email: rhjarmentieres@gmail.com

FJT Cap Canaveral

42 rue Jean Mermoz - 59400 CAMBRAI

Tél: 03 27 37 62 85

Email: fjtcambrai@wanadoo.fr

Assocation l'Etape

47 rue François Lemaire - 59500 DOUAI Tél: 03 27 71 60 78

Email: primtoitdouai@orange.fr

FJT Le Blootland

2-4 avenue des Maréchaux de France 59140 DUNKERQUE

Tél: 03.28.66.71.66

Email: accueilfit@aaedk.org

Résidence Luc Demeestère 19 rue Gabriel Pagnerre

59250 HALLUIN

Résidence Habitat Jeunes Le Houtland

Cité du Vert Vallon 12, rue de Vieux Berguin 59190 HAZEBROUCK

Tél · 03 28 40 62 35

Email: secrétariathoutland@aaedk.org

Atri'Home

11-13, rue Abélard - 59000 LILLE Tél : 03 66 72 91 33

Email: contact@atrium-lille.org

Résidence Nazareth

17, place Cormontaigne - 59000 LILLE

Tél: 03 20 17 07 17

res.jeunes.lille2@tempsdevie.fr

Résidence Arouet

81, rue de Jemmapes - 59000 LILLE

Tél: 03 20 63 16 80

Email: fjtarouet@nordnet.fr

MAIT

17 - 40, rue de Thumesnil - 59000 LILLE

Tél: 03 20 52 69 75

Email: contact@mait-lille.asso.fr

Fover Béthanie

15. rue St Genois - 59800 LILLE

Tél: 03 20 06 08 57

Email: rsbethanie@wanadoo.fr

FJT Shangha

1 allée Geo André - 59600 MAUBEUGE

Tél: 03 27 64 79 44

Email: rj.maubeuge@asso-aep.org

FIT Cour du Midi

4 Rue Valeriani - 59920 QUIEVRECHAIN Tél: 03 27 26 27 31

Email: primtoit@wanadoo.fr

Résidence Paul Constans

9. place Chaptal - 59100 ROUBAIX

Tél: 03 20 66 29 29

Email: foverpaulconstans@wanadoo.fr

FJT Oasis

45, rue de Lille - 59100 ROUBAIX

Tél : 03 20 73 59 59

Email: lboissin.fitoasis@orange.fr

Résidence Jeunes

156, rue de Roubaix - 59200 TOURCOING

Prim' Toit

3 rue du Pont Neuf - BP 63 59300 VALENCIENNES

Tél: 03 27 47 77 65



PAS-DE-CALAIS

Association Audasse

3 square St Jean - 62000 ARRAS Tél : 03 21 24 31 31

Email: secretariat@audasse.fr

FJT Clair Logis

30, rue Grande Place - 62000 ARRAS

Tél: 03 21 55 11 01

Email: clairlogis4@wanadoo.fr

Résidence Nobel

7, rue Diderot - 62000 ARRAS Tél: 03 21 16 11 70

Email: fjt.residencenobel@orange.fr

FJT Anne Frank

21, rue du Bloc - 62000 ARRAS

Tél: 03 21 71 24 83

Email: annefrank.fjt-arras@wanadoo.fr

Habitat Insertion

122, rue d'Argentine - BP 106 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Tél: 03 91 80 12 12

Email: secretariat-ahi@orange.fr

HAJ Association Habitat Jeunes

18 rue Gustave Cuvelier - 62100 CALAIS

Tél: 03 21 19 08 60

Email: haicalais@orange.fr

Résidence Jean Paul II 42 rue de la Liberté - 62800 LIEVIN

Association Rencontres et Loisirs 81 rue Victor Hugo - 62590 OIGNIES

Tél: 03 21 37 01 40

Email: associationrl@wanadoo.fr

Habitat Jeunes Saint Omer

1 Allée des Glacis 62500 SAINT OMER CEDEX

Tél: 03 21 12 63 00

Email: lesglacisstomer@gmail.com

SOMME

Accueil et promotion www.accueil-et-promotion.org

Résidence La Licorne

36 Rue Emile Francfort - 80000 AMIENS

Tél: 03 22 92 63 62

HEBERGEMENT D'ETUDIANTS ET DE STAGIAIRES A LA FERME

Le Campus Vert

175, route d'Estaires - 62138 VIOLAINES - Tél : 03 20 29 43 68 www.campusvert.com

LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

NORD

Toit et petits pois

116 rue Saint Julien - 59500 DOUAL Tél: 03 27 98 14 41 / 06 71 59 99 51 toitetpetitspois@netcourrier.com

www.toitetpetitspois.fr

Générations et cultures

Un toit à partager

61 rue de la Justice - 59000 LILLE

Tél: 03 20 57 04 67

Depuis 2014, cette possibilité de logement intergénérationnel existe également sur la Communauté Urbaine d'Arras et de Lens-Liévin.

Ensemble2générations

C/o Nathalie Masson

1 rue Saint Chrysole - 59237 VERLINGHEM

Tél : 06 18 46 34 85

lille@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

Secteur de Lille-Roubaix-Tourcoing-Villeneuve d'Ascq

OISE

Association Khéops

12 - 14 rue Saint-Germain

60200 COMPIÈGNE

Tél: 03 64 47 78 41 / 06 98 77 89 93

contact@associationkheops.fr http://www.associationkheops.fr/

Ensemble2générations

Blandine Allavoine

9 bis rue des Réservoirs

60200 COMPIEGNE

Tél: 06 87 91 14 40

complegne@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

SOMME

Ensemble2générations

Aude de Legge / Laure Jaluzot 146 rue St Fuscien - 80000 AMIENS Tél : 06 71 21 96 18

amiens@ensemble2générations.fr

FAMILLES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS **ETRANGERS**

FAEE - CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Amiens 50 rue Riolan - 80000 AMIENS - Tél : 06 83 40 59 05 amiens@crii-hdf.fr

HEBERGEMENT TEMPORATRE

Auberges de Jeunesse NORD

Auberge de Jeunesse l'Escale Quartier du grand large 351 Avenue des bancs de Flandres 59140 DUNKERQUE Tél: 03 28 63 36 34 ailescale@afeii.org

Auberge de Jeunesse Stéphane Hessel 235 boulevard Paul Painlevé 59000 LILLE Tél : 03 20 57 08 94 lille@hifrance.org

PAS-DE-CALAIS

Auberge de Jeunesse Annette Allan-Lantz Place Rouget de Lisle 62200 BOULOGNE-SUR-MER Tél: 03 21 99 15 30 boulogne-sur-mer@hifrance.org

Auberge de Jeunesse La Hulotte Citadelle Rue Carnot - 62170 MONTREUIL-SUR-MER Tél · 03 21 06 10 83

SOMME

Auberge de Jeunesse 30 Square Friant les 4 Chênes 80000 AMIENS Tél: 03 22 33 27 30 amiens@hifrance.org

Ethic Etapes

Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain 62620 MAISNIL LES RUITZ Tél: 03 21 27 91 79 www.parcdolhain.fr

S'INFORMER. SE DEFENDRE

ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement

NORD

- 1-27 place de la Porte Notre-Dame CAMBRAI 64, rue Canteleu – DOUAI
- 1, rue de Beaumont DUNKERQUE
- 7 bis, rue Racine LILLE
- 1. rue du commerce MAUBEUGE
- 9-11, rue des Fabricants ROUBAIX
- 5. rue de l'Industrie TOURCOING

 32. rue Albert 1er – VALENCIENNES Numéro de téléphone unique :

03 59 61 62 59 www.adilnord.fr

PAS-DF-CALAIS

Six lieux d'implantation fixes seront mis en place en 2017 :

CALAIS

- ARRAS
- BETHUNE
- LENS
- SAINT-OMER
- BOULOGNE-SUR-MER

Numéro de téléphone unique :

03 59 61 62 59 C'EST PAR LÀ ٠

OISE

17 rue Jean Racine - 60000 BEAUVAIS Tel : 03 44 48 61 30 www.adil60.org

SOMME

ADIL

46 Rue de l'Amiral Courbet - 80000 AMIENS Tel : 03 60 12 45 00

www.adil80.org

Commission départementale de conciliation

AISNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

23 rue Franklin Roosevelt 02007 LAON cedex Tél: 03 60 81 50 00

OISE

Direction Départementale de la Cohésion

13 rue Biot - BP 10584 60009 BEAUVAIS cedex Tel : 03 44 06 48 00

SOMME

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

3 boulevard de Guyencourt 80000 AMIENS cedex Tél : 03 22 97 80 80

NORD

Direction Départementale de la Cohésion

Mission Accès au Logement Cité administrative 175, rue Gustave Delory BP 2008 - 59 039 LILLE cedex

Tél : 03 20 18 37 83

PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Résidence Saint-Pol 14, voie Bossuet - BP 20960 62033 ARRAS CEDEX Tél: 03 21 23 87 87

Les équipes Action Logement vous accueillent en Hauts-de-France

AISNE

12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT-QUENTIN 03 23 64 65 55

NISF

52 Avenue de la République CS 40604 - 60006 BEAUVAIS CEDEX

03 44 48 58 21 5, rue de la Tapisserie

60000 BEAUVAIS

03 44 11 46 20

9 rue Clément Ader CS 50407 - 60204 COMPIEGNE CEDEX

03 44 92 51 00

SOMME

32, rue de Noyon 80002 AMIENS CEDEX 1 03 22 82 22 82 53 rue Roger Salengro

BP 50030 - 80390 FRESSENNEVILLE

03 22 60 24 60

NORD

7 Boulevard Dupleix CS 90079 - 59402 CAMBRAI CEDEX

03 27 72 65 95

72 Rue de Valenciennes

CS 40002 - 59501 DOUAI CEDEX

03 27 08 25 25

51 Rue Poincare

CS 15278 - 59379 DUNKERQUE CEDEX 1

03 28 69 93 33

87 boulevard de la Liberté

59000 LILLE

03 28 82 12 00

32 avenue de Flandre

CS 93013 - 59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

03 20 89 47 47

68 rue de Famars

CS 10017 - 59312 VALENCIENNES CEDEX

03 27 38 18 00

99 boulevard de Mons

59658 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

03 20 74 65 10

PAS-DE-CALAIS

23 boulevard Vauban

CS 90441 - 62028 ARRAS CÉDEX

03 21 16 65 26

56 rue Ferdinand buisson

62200 BOULOGNE SUR MER

03 21 92 46 40

430 boulevard du Parc

CS 60094 - 62903 COQUELLES CEDEX

03 21 46 87 58

13 B route de Béthune

CS 10122 - 62303 LENS CEDEX

N3 21 28 27 29

H

Le CRIJ et le réseau Information Jeunesse HAUTS-DE-FRANCE

CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Lille

2 rue Nicolas Leblanc 59000 Lille

Tél.: 03 20 12 87 30 lille@crij-hdf.fr

CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Amiens

50 rue Riolan 80000 Amiens

Tél.: 03 22 50 02 70 amiens@crij-hdf.fr

www.crij-hdf.fr

(Accueil par email, chat et téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00)

Aisne

CIJ de Laon

Tél : 03 23 23 70 09 cij.aisne@gmail.com

PIJ de Bohain-en-Vermandois

Tél : 03 23 07 17 19 jjeunesse02@orange.fr

PIJ de la Capelle Tél: 03 23 97 79 72

accueil@tac-tic-animation.org

PIJ de Château -Thierry Tél: 03 23 83 59 18

fikri.elharchi@ville-châteauthierry.fr

unerry.ii

PIJ de Chauny Tél: 03 23 40 07 06 pij@ville-chauny.fr

PIJ de la 4CB de Courtemont

Varennes

Tél : 03 23 82 08 14 info@4cb.fr

PIJ de Gauchy Tél: 03 23 40 20 07

pij.mclgauchy@wanadoo.fr

PIJ de Guignicourt Tél: 03 23 25 36 80 rsp-sud@cc-champagnepicarde.fr

PIJ de Hirson Tél: 03 23 58 74 66 pij.hirson02@orange.fr

PIJ de Moÿ de l'Aisne Tél: 03 23 07 78 79 abenia.francis@hotmail.fr PIJ de Saint-Erme Tél: 03 23 22 31 90

rsp-nord@cc-champagnepicardie.fr

PIJ de Soissons Tél: 03 23 53 16 32

cs.presles@ville-soissons.fr

PIJ de Soissons Tél: 03 23 76 24 29

cs.stwaast@ville-soissons.fr

Oise

PIJ de Breteuil

Tél: 03 44 45 43 50 jeunesse.cscb@orange.fr

BIJ de Beauvais - Blog 46 Tél: 03 44 45 20 07

Tél: 03 44 79 39 50 blog46beauvais@yahoo.fr

PIJ de Clermont Tél: 03 44 78 12 32 Infojeunesse.clermont@gmail.com

BIJ de Compiègne Tél: 03 44 20 71 09 bij@compiegne.fr

PIJ de Creil - Service Jeunesse

Tél: 03 44 25 69 34 jeunesse@mairie-creil.fr

PIJ de Grandvilliers Tél: 03 44 46 75 41

centre. social grand villiers@wanadoo. fr

٠

PIJ de Méru

Tél: 03 44 52 34 90 mdj-meru@orange.fr

PIJ de Montataire Tél: 03 44 28 09 30 jade@associationjade.com

PIJ de Nanteuil le Haudouin Tél: 03 44 88 37 90 csrnanteuil@wanadoo.fr

PIJ de Nogent-sur-Oise Tél: 03 44 31 33 13

PIJ de Noyon Tél: 06 75 21 50 87 pij@noyon.fr

PIJ de Pont-Sainte-Maxence Tél: 03 44 61 55 12

pi-jeunesse@ccpoh.fr

PIJ de Saint-Just-en-Chaussée Tél: 03 44 31 33 13 espace-espace-jeunesse@mairiesaintjustenchaussee.fr

PIJ de Thourotte Tél: 03 44 90 68 90 pij@thourotte.fr elodie.samaille@thourotte.fr

Somme

PIJ d'Abbeville Tél: 06 72 56 41 01 pij@mpt-abbeville.asso.fr

PIJ de Albert Tél: 03 22 74 38 33 x.defrance@mairie-albert.fr

PIJ d'Amiens - Étouvie Tél: 03 60 01 00 70

PIJ d'Amiens - Espace L'Odyssée Tél : 03 22 66 10 75

ho.tighersine@amiens-metropole.com

PIJ d'Amiens - Tour du marais Tél : 03 22 45 61 25

s.cahon@amiens-metropole.com

PIJ d'Amiens - Elbeuf Tél : 03 22 33 07 52 a.chanet@amiens-metropole.com

PIJ d'Amiens - GAS Tél : 03 22 44 07 71 gas@gas-asso.fr

PIJ de Camon Tél: 03 22 70 01 82 pcamon@wanadoo.fr

PIJ de Friville-Escarbotin Tél: 03 22 30 68 87 camon@wanadoo.fr

PIJ de Ham

Tél:camon@wanadoo.fr picardieenligne2@orange.fr PIJ de Longueau Tél: 03 22 46 11 03 caj-pij@ville-longueau.fr

PIJ de Monchy Lagache Tél: 03 22 85 29 66 biblid@orange.fr

PIJ de Péronne Tél: 03 22 84 75 10 pij@ville-peronne.fr

PIJ de Rivery Tél: 03 22 70 07 38 denismptrivery@gmail.com

Nord

PIJ de Aniche Tél: 03 27 87 89 11 metfard@outlook.fr

PIJ de Armentières Tél: 03 61 76 08 30 bij@ville-armentieres.fr

PIJ de Auby Tél: 03 27 99 60 56 pij@auby.fr

PIJ de Avesnes sur Helpe Tél: 03 27 61 25 88 information.jeunesse@yahoo.fr s.frappat@avesnes-sur-helpe.fr

PIJ de Bourbourg Tél: 03 28 20 53 65 point.jeunesse@orange.fr

PIJ de Cambrai Tél: 03 27 81 20 22 ange@sejc.fr

PIJ de Comines Tél: 03 28 38 82 05 espacejeunesse@ville-comines.fr

PIJ de Denain Tél: 03 27 20 60 02 selim.drici@ville-denain.fr

PIJ de Douai Tél: 03 27 71 18 19 pij@mjcdouai.fr

PIJ de Douchy les mines Tél: 03 27 44 05 42 frederic.helinski@acsrv.org

PIJ de Dunkerque Tél: 03 28 22 64 15 bij.mde@nordnet.fr

PIJ de Escaudain Tél: 03 27 33 80 96 jerome.marcuzzi@wanadoo.fr

PIJ de Faches Thumesnil Tél: 03 20 44 71 19 mhuguet@ville-fachesthumesnil.fr kleclercq@ville-fachesthumesnil.fr

CARNET D'ADRESSES

PIJ de Feignies Tél: 03 27 62 02 73 pij@ville-feignies.fr

PIJ de Fourmies Tél: 03 27 64 40 72 pij.fourmies@orange.fr

PIJ de Grande Synthe Tél : 03 28 51 95 05

h.barji@ville-grande-synthe.fr

PIJ de Halluin Tél: 03 20 28 11 50 samiamjc@gmail.com

PIJ de Haubourdin Tél: 03 20 18 36 49

point.jeunes@haubourdin.fr

PIJ de Hazebrouck Tél: 03 28 49 51 30

jeunesse@csehazebrouck.fr

PIJ de Hellemmes Tél: 03 20 33 1013

pijhellemmes@mairie-lille.fr

PIJ de Hem Tél: 03 20 66 58 11 pij@ville-hem.fr

PIJ de Hondschoote Tél: 03 28 20 27 66 p.i.j.hds@cc-hautsdeflandre.fr

PIJ de Lambersart Tél: 03 20 08 44 06 ou 06 28 41 00 52 aloof@ville-lambersart.fr

PIJ de la Madeleine Tél : 03 28 52 66 90 informationjeunesse@villelamadeleiné.fr

PIJ de la Sentinelle Tél: 03 27 20 01 07 pijlasentinelle@orange.fr

PIJ de Leval Tél: 03 27 58 23 50 ishem59@hotmail.com

PIJ de Lille - Quartier Vieux Lille Tél: 03 20 06 17 22 contact@mgvieuxlille.fr

PIJ de Lille - Quartier de Moulins

Tél: 03 20 53 45 05 mdqmoulins2@orange.fr

C'EST PAR LÀ

PIJ de Lille - Quartier de Wazemmes

Tél: 03 20 54 60 80 maisondequartierdewazemmes

@gmail.com

PIJ de Lille - Quartier Faubourg de Béthune

Tél: 03 20 44 79 81 contact@aperspectives.com

PIJ de Lille - Quartier Lille Sud Tél: 03 20 16 84 30 r.ghali@larbrisseau.com

PIJ de Lomme Tél: 03 20 92 24 04 lsannier@mairie-lomme.fr

PIJ de Loon plage Tél: 03 28 27 39 64 pijloonplage@yahoo.fr

PIJ de Loos Tél: 03 20 07 10 82 bhourde@ville-loos.fr

PIJ de Louvroil Tél: 03 27 65 99 40 pijlouvroil@gipreussir.fr

PIJ de Lys Lez Lannoy Tél: 03 61 76 15 74 madjabi@mairie-lyslezlannoy.com

PIJ de Marcq-en-Baroeul Tél : 03 20 45 63 21 pij@marcq-en-baroeul.fr

PIJ de Maubeuge Tél : 03 66 32 32 35 / 03 66 32 32 70 pijmaubeuge@mlsa.asso.fr

PIJ de Merville Tél: 03 28 42 11 54 centresocial@ville-merville.fr

PIJ de Mons en Baroeul Tél: 03 20 67 08 36 pij-mons@orange.fr

PIJ de Neuville en Ferrain Tél: 03 20 11 67 61 adegardenzi@neuville-en-ferrain.fr

PIJ de Petite Forêt Tél: 03 27 23 98 73

cajengui-pij@mairie-petiteforet.fr

٠

PIJ de Ronchin Tél: 03 20 52 26 03 pij@ville-ronchin.fr

PIJ de Saint André Tél: 03 28 52 39 92

serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

PIJ de Seclin Tél: 03 20 96 29 01 pij@ville-seclin.fr

PIJ de Sin Le Noble Tél: 03 27 89 61 77

pij.mandela@mairie-sinlenoble.fr

PIJ de Tourcoing Tél: 03 20 24 24 42

lastation@ville-tourcoing.fr

PIJ de Tourcoing Quartier La Bourgogne Tél: 03 20 76 67 31

paulinecsbourgogne@gmail.com

PIJ de Valenciennes Tél: 03 27 22 43 50 pij@ville-valenciennes.fr

PIJ de Villeneuve d'Ascq Tél: 03 28 80 54 25 cij@omjc-info.fr

PIJ de Wattignies Tél: 03 20 16 15 02 pij@mairie-wattignies.com

Pas-de-Calais

PIJ d'Aire sur la Lys Tél: 03 21 38 96 10 dirda.b@mission-locale.org

PIJ d'Arras

Tél: 03 21 23 35 64 pijarras@mlpa.fr

PIJ d'Auchy les Mines Tél: 03 21 02 56 02

pij.auchylesmines@wanadoo.fr PIJ d'Audruicg

Tél: 03 21 36 78 82 pij.ccra@gmail.com

PIJ d'Avion Tél: 03 21 79 44 90 pij-avion@wanadoo.fr

PIJ de Beuvry Tél: 03 21 61 94 55 eric.dernoncourt@villede beuvry.fr

PIJ de Billy Montigny Tél: 06 72 57 75 76 catherine.hantute@laposte.net

catherine.hantute@laposte.net PIJ de Boulogne-sur-Mer Tél: 03 21 83 73 99

adrien.famechon@dsu-crab.fr

PIJ de Bruay La Buissiere Tél: 03 21 52 96 60 bij@mlartois.fr

PIJ de Calais Tél: 03 21 46 20 70 jeunesse@mairie-calais.fr

PIJ de Carvin Tél: 03 21 08 06 19 pij@carvin.fr

PIJ de Courrières Tél: 03 91 83 23 00 pointemploi@courrieres.fr

PIJ de Desvres Tél: 03 21 99 26 02 aurelie.delamaere@ccdesvressamer.fr

PIJ de Evin Malmaison Tél: 03 21 79 70 23 pij.evin@yahoo.fr

PIJ de Fauquembergues Tél: 03 21 12 59 92 pij@cccfauquembergues.fr

PIJ de Grenay Tél: 03 21 29 58 72 jeunesse@grenay.fr

PIJ de Harnes Tél: 03 21 13 82 42 pij@ville-harnes.fr

PIJ de Leforest Tél: 03 21 77 27 40 pijleforest@hotmail.fr/ service.jeunesse@villedeleforest.fr

PIJ de Lens Tél: 03 21 08 03 71 aandreotti@mairie-lens.fr

PIJ de Le Portel Tél: 03 21 10 31 10 pijleportel@gmail.com

PIJ de Le Touquet Tél: 03 21 06 85 92 pijletouquet@letouquet.com

PIJ de Liévin Tél: 03 91 84 71 68 s.robillart@lievin.fr

PIJ de Libercourt Tél: 03 21 37 88 35 pij@libercourt.com

PIJ de Lillers Tél: 03 21 54 78 80 pij@cc-artois-lys.fr PIJ de Lumbres Tél: 03 21 12 57 24

pijlumbres@wanadoo.fr

PIJ de Marquise Tél: 09 64 44 21 89 pij.marquise@orange.fr

PIJ de Montreuil-sur-Mer Tél: 03 21 05 40 04

servicejeunessedumontreuillois@ orange.fr

PIJ de Noyelles-sous-Lens Tél : 03 21 70 88 22 pij@noyelles-sous-lens.fr

PIJ d'Oye Plage Tél/fax: 03 21 19 30 14 pij.ccra@gmail.com

PIJ de Sains en Gohelle Tél: 03 21 40 25 30

Pij.sainsengohelle@gmail.com

PIJ de Saint-Omer Tél: 03 21 93 99 00 mlaudo.desbois@laposte.net

PIJ de Saint Martin les Boulogne Tél: 03 91 900 910 pointinformationjeunesse@ centresocialeclate.com

PIJ de Samer

Tél: 03 21 30 24 86 piisamer.ccds@vahoo.fr

PIJ de St Pol sur Ternoise Tél: 03 21 03 26 10 a.dubois@adefi-mlr.fr

PIJ de Vendin le Vieil Tél: 03 21 77 37 11 pii@vendinlevieil.fr

PIJ de Wimereux Tél: 03 21 33 29 53

pijaudreybartier@gmail.com



Une édition du CIDJ

Le guide Trouver un logement (édition 2017) est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination: Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction : Christian Beslic (CRIJ Bourgogne),

Adeline Chevalier (CRIJ Bretagne), Élodie Lang

(CRIJ Limousin), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire),

Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes)

Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

© CID.I / Réseau Information Jeunesse 2017

Version Hauts-de-France

Directrice et Directeur de la publication :

Jacques FONTAINE et Ghislaine LEFEBVRE Recherche documentaire et Rédaction : Violaine COLAERT, Sylvie POULAIN Couverture du guide : Baptiste VINCRE

Régie publicitaire : Pygma - Collection Connect Cursus Impression et faconnage : Imprimerie Leclerc

© CRIJ 2017



CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Lille

2 rue Nicolas Leblanc - 59000 LILLE 03 20 12 87 30

Attention, le CRIJ déménage courant 2017!

À ce jour, la nouvelle adresse n'est pas encore connue.

CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Amiens

50 rue Riolan 80000 Amiens 03 22 50 02 70

www.crij-hdf.fr

Dépôt légal mai 2017 – ISBN 978-2-84175-169-3

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.



Des logements étudiants ouvrant droit à l'APL















A Lille, Valenciennes, Douai, Roubaix, Lens

contact.crc@sia-habitat.com

09 69 32 12 18



ENGAGEMENT N°7 : PROTÉGER LES ENFANTS ET OFFRIR À CHACUN UN VRAI CONFORT DE VIE

À la MAE nous vous offrons toutes les garanties essentielles pour être protégé tout au long de vos études, pendant les cours, les stages, les petits boulots, les sorties, les vouges, le sport...

Et pour votre chambre ou votre appartement, que vous soyez seul[e] ou en colocation, la MAE vous propose une assurance étudiée



Adhésion et attestation immédiates sur votre mobile ou sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

MAE de l'Aisne • 02 32 83 60 02 MAE de l'Oise • 02 32 83 60 60

32 83 60 02 MAE du Nord • 02 32 83 60 59 32 83 60 60 MAE du Pas-de-Calais • 02 32 83 60 62 MAE de la Somme • 02 32 83 60 80